

DÉPARTEMENT
de la HAUTE-SAVOIE

**COMMUNE
DU
BOUCHET-MONT-CHARVIN**

74230 LE BOUCHET-MONT-CHARVIN
Tél 04 50 27 50 77
Fax 04 50 27 54 10

e-mail : accueil@bouchet-mont-charvin.fr

**ARRETE DU MAIRE
ARR_742024**

Le Maire du BOUCHET-MONT-CHARVIN,

Vu le code de la Route et notamment son article R 411-8 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L 141-2 ;

Vu la demande transmise par l'entreprise AXIMUM de Saint-Pierre-en-Faucigny le 16 octobre 2024 ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement de tous les véhicules appelés à emprunter le Route de Nant-Blanc et la Route des Pézières dans le cadre de travaux consistant à la pose de glissières de sécurité par l'entreprise AXIMUM et ce, du lundi 21 octobre 2024 au vendredi 08 novembre 2024, inclus ;

Considérant que ces travaux s'effectueront sur deux journées inclus dans la période précitée ;

ARRETE :

Article 1 : La circulation sera assurée par alternat et avec des micro-coupures ponctuelles entre le 21 octobre et le 08 novembre 2024 sur les sites suivants :

- A hauteur du numéro 1576 Route de Nant-Blanc, au dessus du lieu-dit Les Petits Liaudes ;
- A hauteur du numéro 357 Route de Nant-Balnc, lieu-dit La Côte des Cheneviers ;
- Entre le numéro 553 et 1302 de la Route des Pézières.

Article 2 : Le stationnement sera interdit à tous les types de véhicules, excepté ceux de l'entreprise AXIMUM, durant la période des travaux ;

Article 3 : Les véhicules des services publics, de secours et d'urgence ne sont pas concernés par les termes de l'article 2 et les micro-coupures de circulation ;

Article 4 : Une signalisation permettant d'assurer l'information et la sécurité de l'ensemble des personnes appelées à emprunter ces sites sera mise en place par l'entreprise AXIMUM ;

Article 5 : Le présent arrêté sera porté à la connaissance du public par affichage et copie sera faite à :

- Monsieur le Major, Commandant de la brigade territoriale autonome de Thônes ;
- Monsieur le responsable du CERD de Thônes ;
- Service Départemental d'Incendie et Secours de Thônes ;
- Les Services de la C.C.V.T ;
- L'entreprise AXIMUM, en la personne de Monsieur Emmanuel FONTANT.

Fait au Bouchet-Mont-Charvin,
Le jeudi 17 octobre 2024.

Le Maire
Monsieur Franck PACCARD.

Arrêté certifié exécutoire compte tenu :

- de sa publication le 17/10/2024
Le Maire,
Monsieur Franck PACCARD.

